

SDE35

Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS 43603
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 36

Présents : 25

Absents : 13

Quorum : 19

Votants : 25

Réception par le Préfet

Publication

L'an deux mil vingt, le quatorze octobre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie 35, dûment convoqué le sept octobre deux mille vingt, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35.

Présents : Olivier DEHAESE, Christophe MARTINS-MARQUES, Daniel GUILLOTIN, Thierry RESTIF, Stéphanie CHEREL, Christelle LONCLE, Michel CAILLARD, Yvonnick DAVID, André DAVY, Hubert DESBLÉS, Isabelle FAISANT, Olivier IBARRA, Michel JEULAND, Marine KECHID, Olivier LE BIHAN, Diana LEFEUVRE, Mickaël MARDELÉ, Franck NOËL, Franck PICHOT, Vincent POINTIER, Loeiz RAPINEL, Morgane VANDENBUSSCHE, Jean-Paul VUICHARD, délégués titulaires ;

Philippe CHAVROCHE, Gabriel PIROT, délégués suppléants avec pouvoir de vote.

Absents ou excusés : Jean-Claude BELINE, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Jean-Yves EON, Valérie EUN, Yannick GABORIEAU, Loïc GODET, Béatrice HAKNI-ROBIN, Laurent HAMON, Lucile KOCH, Soazig LE TROADEC, Morgane MADIOT, Jean-François RICHEUX, Olivier ROULLIER, délégués titulaires.

Assistaient également à la séance, sans pouvoir de vote : Sébastien GIRARD, délégué suppléant.

Secrétaire de séance : Vincent POINTIER

Le quorum est atteint, 25 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : « Informatique – Marché du serveur ».

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance	2
2. Approbation du compte rendu du comité syndical du 25/10/2020	2
3. Elections 2020 – Création de commissions thématiques	3
4. Elections 2020 – Remboursement des frais de déplacement des élus	4
5. Elections 2020 – Désignation des représentants à Amorce	4
6. Elections 2020 – Désignation FNCCR	5
7. Elections 2020 – Désignation Avère Ouest	5
8. Administration - Modification des statuts	6
9. Finances – Décision modificative n°4 de l'année 2020	7
10. Finances – Attribution de subventions et participations selon les dispositions du guide des aides 2020	15
11. SEML Energ'iv – Rapport d'activité 2019	15
12. Energie – Programme ACTEE 1 – Financement d'audits énergétiques de bâtiments communaux	16
13. Energie - Vente de CEE	17
14. Ressources humaines - Convention missions facultatives CDG35	17
15. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité	18
16. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité	18
17. Questions diverses	19

En préambule, Monsieur Chavroche demande la parole pour faire part de son désaccord quant aux règles de remboursement des frais kilométriques des délégués suppléants.

Il est rappelé que lorsqu'un délégué assiste à une réunion pour suppléer le titulaire absent, il est remboursé de ses frais de déplacement. S'il vient en doublon du titulaire présent, il ne sera pas remboursé.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le président propose au comité de désigner Monsieur Vincent POINTIER en qualité de secrétaire de séance.

Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 25 septembre 2020

Le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020 est soumis au comité pour approbation. Il a été adressé par mail le 2 octobre 2020.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Elections 2020 – Installation des délégués du comité syndical
2. Elections 2020 – Election du Président
3. Elections 2020 – Détermination du nombre de Vice-Présidents
4. Elections 2020 – Election des Vice-Présidents
5. Elections 2020 – Détermination du nombre de membres du Bureau hors Président et Vice-Présidents
6. Elections 2020 – Election des membres du bureau
7. Elections 2020 – Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
8. Elections 2020 – Délégations d'attribution au Président et au Bureau
9. Elections 2020 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
10. Elections 2020 – Désignation des membres de la commission concessions
11. Elections 2020 – Désignation des représentants au conseil d'administration de la SEM Energ'iV
12. Elections 2020 – Désignation d'un délégué au COS35
13. Elections 2020 – Désignation des représentants du SDE35 au Pôle Energie Bretagne
14. Elections 2020 – Désignation d'un représentant au Syndicat des copropriétaires du Village des collectivités et de l'indivision Restaurant
15. Elections 2020 – Désignation des représentants à la CCSPL
16. Elections 2020 – Désignation des représentants à la commission consultative paritaire énergie
17. Elections 2020 – Désignation d'un représentant à Enercoop
18. Elections 2020 – Information des membres du comité sur les modalités de votes
19. Administration - Modification des statuts – Transferts de compétence gaz
20. Administration - Approbation du Rapport d'Activité 2019
21. Finances – Décision modificative n°3 de l'année 2020
22. Compétence Gaz – Présentation des projets
23. Finances – Modalités de perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) pour les communes de Guipry-Messac et Pont-Péan
24. Ressources humaines – Création d'un poste d'alternant de chargé d'études et de travaux sur réseaux électriques et installations d'ENR
25. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
26. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
27. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 25 septembre.

3. Elections 2020 – Création de commissions thématiques

Vu les articles L 5721-1 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE35 et notamment l'article 6.3 intitulé « les commissions » qui stipule que « des commissions composées de membres du comité peuvent être désignées par celui-ci pour l'étude de problèmes généraux ou particuliers intéressant soit l'ensemble des membres, soit certains d'entre eux, et pour préparer certaines des décisions à prendre par le comité. »

Afin d'améliorer le fonctionnement du Syndicat Département d'Énergie 35 et de permettre une bonne préparation des décisions, le Président propose aux membres du comité la création de huit commissions de travail présidées chacune par le Président ou le Vice-Président délégué. Les délégués titulaires ainsi que les délégués suppléants pourront s'inscrire à ces commissions.

Il est proposé aux membres du comité de créer les commissions listées ci-dessous et de charger le Président de valider l'inscription des membres.

Commission		Elu-e délégué-e
1	Commission concessions électrique et gaz naturel	Olivier DEHAESE, Président
2	Commission moyens généraux et systèmes d'informations	Christophe MARTINS, Vice-Président délégué aux moyens généraux et systèmes d'informations
3	Commission achats et économies d'énergie pour les collectivités	Jean-Claude BELINE, Vice-Président délégué aux achats et aux économies d'énergie des collectivités
4	Commission énergies renouvelables	Daniel GUILLOTIN, Vice-Président délégué aux énergies renouvelables et aux relations avec Energ'iv
5	Commission économie d'énergie et lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation et communication	Murielle DOUTE-BOUTON, Vice-Présidente déléguée à la lutte contre la précarité énergétique et à la sensibilisation des citoyens à la transition énergétique
6	Commission smart grids et travaux sur les réseaux électriques et télécom	Thierry RESTIF, Vice-Président délégué aux smart grids et aux travaux
7	Commission mobilité bas carbone	Stéphanie CHEREL, Vice-Présidente déléguée à la mobilité bas-carbone
8	Commission éclairage public	Christelle LONCLE, Vice-Présidente déléguée à l'éclairage public

Une présentation du contenu de chaque commission est réalisée en séance par les cadres chargés de leur animation technique.

Interventions :

Monsieur Chavroche demande si le thème de l'hydrogène sera abordé dans l'une de ces commissions.

Le Président indique que ce thème fera partie de la commission mobilité bas carbone.

Monsieur Rapinel fait remarquer que toutes les commissions sont intéressantes. Faute de temps, ne pouvant s'inscrire aux huit, il demande la possibilité d'acter que tous les membres soient informés par l'envoi des informations à tous.

Le Président rappelle que ces commissions sont des lieux de travail Elus / Services, que le travail issu des commissions sera porté devant le comité, et leur compte rendu transmis à tous, mais pas forcément les documents préparatoires. S'y inscrire peut être une solution pour être destinataire des documents.

Monsieur Martins intervient pour rappeler l'importance de la confidentialité de certains documents.

Monsieur Rapinel reformule sa demande et précise que l'envoi de certains documents préparatoires relatifs aux orientations stratégiques, et des compte-rendus, lui suffit.

Il est acté ce principe de transmission à tous, lorsque les dossiers travaillés le permettent.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer les 8 commissions présentées et charge le Président de valider l'inscription des membres.

4. Elections 2020 – Remboursement des frais de déplacement des élus

Conformément à l'article L. 5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales les délégués des établissements publics de coopération intercommunale qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés pour participer aux réunions des conseils ou comités ou des commissions instituées par délibération s'ils peuvent justifier que leur adresse personnelle se trouve en dehors de la commune siège du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

La prise en charge de ces frais de déplacement s'effectue sur la base du barème des indemnités kilométriques applicables dans la fonction publique. A titre indicatif, ce barème s'établit depuis le 1^{er} mars 2019 comme suit :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 10000 km	Au-delà de 10000 km
De 5 cv et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
De 6 cv et 7 cv	0,37 €	0,46 €	0,27 €
De 8 cv et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Le comité est invité à instituer ce dispositif pour les réunions de comité syndical, les commissions (CAO, CCSPL, CCPE...) et les réunions spécifiques au bénéfice des membres qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction et à prendre en charge ces frais de déplacement sur la base du barème des indemnités kilométriques applicable dans la fonction publique.

Monsieur Chavroche fait remarquer que la distinction titulaire / suppléant n'apparaît pas. Il est rappelé que c'est la convocation officielle qui prime.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- **institue, à compter de la présente réunion du comité, au bénéfice des délégués qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction, un régime de remboursement des frais de déplacement à l'occasion des réunions du bureau, du comité ou des commissions instituées par délibération s'ils peuvent justifier que leur adresse personnelle se trouve en dehors de la commune-siège du Syndicat Départemental d'Énergie 35,**
- **décide de prendre en charge ces frais de déplacements pour les délégués titulaires ou suppléants pour les réunions pour lesquelles ils auront reçu une convocation, sur la base du barème des indemnités kilométriques applicable dans la fonction publique,**
- **dit que ces remboursements s'entendent hors mandats spéciaux,**
- **dit que le versement sera réalisé semestriellement,**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

5. Elections 2020 – Désignation des représentants à Amorce

Par délibération du 7 novembre 2017, Le SDE35 a adhéré à AMORCE, réseau national de collectivités et de professionnels oeuvrant dans les domaines des politiques énergétiques, des réseaux de chaleur et des déchets.

L'association anime des groupes thématiques autour des énergies renouvelables, de la distribution d'électricité, des réseaux de chaleur et de gaz... autant de domaines dans lesquels le SDE35 consacre une part importante de son activité. Elle regroupe plus de 950 adhérents.

Le comité est invité à désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter le SDE35 à AMORCE.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Daniel Guillotin en tant que délégué titulaire
- Olivier Dehaese en tant que délégué suppléant

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Daniel Guillotin : 25 voix
- Olivier Dehaese : 25 voix

Monsieur Daniel GUILLOTIN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu en qualité de délégué titulaire au réseau AMORCE.

Monsieur Olivier DEHAESE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu en qualité de délégué suppléant au réseau AMORCE.

6. Elections 2020 – Désignation FNCCR

Le SDE35 adhère à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) depuis de très nombreuses années. Il s'agit d'une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, d'assainissement, de communication électronique, de collecte et de valorisation des déchets. Créée en 1934, elle regroupe aujourd'hui plus de 500 adhérents.

L'association accompagne ses adhérents pour l'organisation des services publics locaux, exprime leur point de vue collectif, notamment lors de la préparation des textes législatifs et réglementaires et dans le cadre de négociations à caractère national avec les entreprises délégataires.

Le comité est invité à désigner un délégué titulaire pour représenter le SDE35 à la FNCCR.

La candidature suivante est enregistrée : Olivier Dehaese

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Olivier Dehaese : 25 voix

Monsieur Olivier DEHAESE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu en qualité de délégué titulaire à la FNCCR.

7. Elections 2020 – Désignation Avère Ouest

Le SDE35 adhère à l'AVERE Ouest, déclinaison locale de l'AVERE France, association créée le 12 janvier 2018 pour promouvoir la mobilité électrique et fédérer les initiatives autour de l'électro-mobilité en régions Bretagne et Pays de la Loire.

Elle s'appuie sur des membres fondateurs :

- Collège Collectivités et établissements publics : Régions Bretagne et Pays de Loire, SDE 56, SDE 35, SDE 22, SDE 29, TE 53, Sydev, Sydela, SIEM, Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe,
- Collège Entreprises, établissements privés, chambres consulaires : Enedis Bretagne et Pays de Loire, La Poste, GRUAU, CCI Bretagne et Pays de Loire,
- Collège Associations, milieu scolaire et universitaire, clusters : Id4car, IMT Atlantique

Le comité est invité à désigner un délégué titulaire pour représenter le SDE35 à l'AVERE Ouest.

La candidature suivante est enregistrée : Stéphanie CHEREL

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Stéphanie CHEREL : 25 voix

Madame Stéphanie CHEREL ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue en qualité de déléguée titulaire à l'AVERE OUEST.

8. Administration – Modification des statuts

Par délibération du 3 décembre 2019, le SDE35 avait sollicité la Préfecture pour une mise à jour de ses statuts.

Celle-ci devait permettre d'adjoindre les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques (article 3.3.5 des statuts), conformément à la modification législative de l'article L. 2224-37 du CGCT.

La Préfecture nous a fait savoir récemment que cette évolution, bien que découlant d'une évolution législative, nécessitait la soumission du projet de statuts modifiés à l'ensemble des membres du SDE35 (communes, EPCI adhérents et Métropole), ce qui n'a pas encore été fait.

Avant de procéder à cette consultation, il est également proposé au comité d'introduire un nouvel « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

Ce projet de statuts sera ensuite soumis à l'ensemble des communes et EPCI membres. A cette occasion, il sera proposé aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer aux compétences optionnelles proposées par le SDE35 :

- Infrastructures de recharge et d'avitaillement (électricité, gaz, hydrogène)
- Gaz
- Eclairage
- Réseau de chaleur

Des communes ont d'ores et déjà sollicité le transfert de compétences optionnelles. Il est proposé, par la même occasion, d'accepter le transfert de la compétence :

- ECLAIRAGE pour les communes de : MECÉ (10/09/20) ; MARTIGNÉ-FERCHAUD (17/09/20) ; CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE (17/02/20) ; MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (09/01/20) ; VAL-COUESNON (27/08/20) ; JANZÉ (07/10/20)
- GAZ pour les communes de : LE CHÂTELLIER (29/06/20) ; MAEN-ROCH (01/07/20) ; ROMAZY (05/10/20) ; LE TIERCENT (06/10/20)

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical :

- accepte les modifications des statuts telles que présentées ci-dessus,
- accepte à compter du 1^{er} juillet 2020, le transfert de la compétence « éclairage » pour la commune de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
- accepte à compter du 1^{er} octobre 2020, le transfert de la compétence « éclairage » pour la commune de CHÂTEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
- accepte à compter du 1^{er} janvier 2021, le transfert de la compétence « éclairage » pour les communes de JANZÉ, MECÉ, MARTIGNE-FERCHAUD et VAL-COUESNON

- accepte à compter du 14 octobre 2020, le transfert de la compétence « gaz » pour les communes de LE CHÂTELLIER, MAEN-ROCH, ROMAZY et LE TIERCENT
- accepte de solliciter les membres du SDE35 pour la mise à jour des statuts,
- accepte de solliciter le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Annexe : Projet de statuts modifiés (les ajouts sont apportés en rouge souligné, les suppressions en rouge barré).

9. Finances – Décision modificative n°4 de l'année 2020

Le comité syndical est invité à adopter la décision modificative n°4/2020 qui portera sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous la maîtrise d'ouvrage du SDE35.

Les documents comportant la liste des opérations concernées sont remis en séance. Monsieur MARTINS en fait la présentation.

Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°4 au budget principal 2020 telle que résumée ci-après.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 4 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 148 726,57	0,00	0,00	0,00	4 148 726,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00
014	Atténuations de produits	452 033,48	0,00	0,00	0,00	452 033,48
65	Autres charges de gestion courante	357 067,14	0,00	0,00	0,00	357 067,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 257 827,19	0,00	0,00	0,00	8 257 827,19
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 483 827,19	0,00	0,00	0,00	8 483 827,19
023	Virement à la section d'investissement (5)	24 613 237,02		0,00	0,00	24 613 237,02
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	2 275 000,00		0,00	0,00	2 275 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		26 888 237,02		0,00	0,00	26 888 237,02
TOTAL		35 372 064,21	0,00	0,00	0,00	35 372 064,21

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 372 064,21
---	--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 328 341,24	0,00	0,00	0,00	1 328 341,24
73	Impôts et taxes	10 224 311,98	0,00	0,00	0,00	10 224 311,98
74	Dotations et participations	3 356 480,26	0,00	0,00	0,00	3 356 480,26
75	Autres produits de gestion courante	4 454 449,00	0,00	0,00	0,00	4 454 449,00
Total des recettes de gestion courante		19 363 582,48	0,00	0,00	0,00	19 363 582,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	251 000,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 614 582,48	0,00	0,00	0,00	19 614 582,48
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
TOTAL		20 614 582,48	0,00	0,00	0,00	20 614 582,48

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 757 481,73
---	---	----------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 372 064,21
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	25 888 237,02	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DIF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) DIF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 141 228,24	0,00	0,00	0,00	6 141 228,24
204	Subventions d'équipement versées	3 895 309,74	0,00	7 829,65	0,00	3 903 139,39
21	Immobilisations corporelles	3 947 107,50	0,00	0,00	0,00	3 947 107,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 723 359,04	0,00	-47 311,04	0,00	65 676 048,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	79 707 004,52	0,00	-39 481,39	0,00	79 667 523,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	266 444,64	0,00	0,00	0,00	266 444,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	2 366 444,64	0,00	0,00	0,00	2 366 444,64
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	2 515 529,24	0,00	39 481,39	0,00	2 555 010,63
	Total des dépenses réelles d'investissement	84 588 978,40	0,00	0,00	0,00	84 588 978,40
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 048 000,00		0,00	0,00	10 048 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 048 000,00		0,00	0,00	11 048 000,00
	TOTAL	95 634 978,40	0,00	0,00	0,00	95 634 978,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 634 978,40
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	32 469 395,65	0,00	-10 771,75	0,00	32 458 623,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	782 500,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00
	Total des recettes d'équipement	33 251 895,65	0,00	-10 771,75	0,00	33 241 123,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	863 632,00	0,00	0,00	0,00	863 632,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	13 493 366,41	0,00	0,00	0,00	13 493 366,41
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 081 442,18	0,00	0,00	0,00	8 081 442,18
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes financières	22 538 440,59	0,00	0,00	0,00	22 538 440,59
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	2 450 678,30	0,00	10 771,75	0,00	2 461 450,05
	Total des recettes réelles d'investissement	58 241 014,54	0,00	0,00	0,00	58 241 014,54
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	24 013 237,02		0,00	0,00	24 013 237,02
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 275 000,00		0,00	0,00	2 275 000,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2020

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	10 046 000,00		0,00	0,00	10 046 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		36 934 237,02		0,00	0,00	36 934 237,02
TOTAL		95 175 251,56	0,00	0,00	0,00	95 175 251,56

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	459 726,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 634 978,40
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 888 237,02
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 829,65	-7 829,65	0,00
21	Immobilisations corporelles (8)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (8)	-47 311,04	0,00	-47 311,04
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	39 481,39	7 829,65	47 311,04
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-10 771,75	-36 539,29	-47 311,04
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	10 771,75	36 539,29	47 311,04
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect* de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DM4_2020 Régularisation des comptes d'opérations pour compte de tiers

BUDGETE	EP				TC						
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES				
	imputation	montant	imputation	montant	imputation	montant	imputation	montant			
	TOTAL	-	31 622,40 €	TOTAL	-	7 829,65 €	TOTAL	-	2 942,10 €		
232215814/ECL/1_RES-ECL	-	39 452,05 €	1313248014/ECL/1_RES-ECL	-	39 452,05 €	23221501/TRX/5_RES-TEL	-	7 858,99 €	131324801/TRX/5_RES-TEL	-	7 858,99 €
2342041462014/ECL/1_RES-ECL	-	7 829,65 €		-	31 622,40 €		-	- €		-	4 916,89 €

N° conv.	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	DEPENSES ORDRE	RECETTES ORDRE	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	DEPENSES ORDRE	RECETTES ORDRE	TOTAL ORDRE D'OPCT	TOTAL ORDRE R'OPCT
	45814581xxxxx01/TRX/1_RES-ECL/EPXX	45824582xxxxx01/TRX/1_RES-ECL/EPXX			45814581xxxxx01/TRX/5_RES-TEL	45824582xxxxx01/TRX/5_RES-TEL			04114581xxxxx01/TRX/7_ORDRE	04114582xxxxx01/TRX/7_ORDRE
	31 622,40 €	7 829,65 €	7 829,65 €	31 622,40 €	7 858,99 €	2 942,10 €	- €	4 916,89 €	7 829,65 €	36 539,29 €
0005			- €	- €	201,06 €		0,00 €	201,06 €	- €	201,06 €
18054	8 231,02 €		- €	8 231,02 €			0,00 €	- €	- €	8 231,02 €
19033	6 150,60 €		- €	6 150,60 €	7 657,93 €	2 942,10 €	0,00 €	4 715,83 €	- €	10 866,43 €
19035	17 240,78 €		- €	17 240,78 €			0,00 €	- €	- €	17 240,78 €
17015		7 829,65 €	7 829,65 €	- €			0,00 €	- €	7 829,65 €	- €

041204412011/TRX/7_ORDRE	0411324801/TRX/7_ORDRE
-	7 829,65 €
	-
	36 539,29 €

10. Finances – Attribution de subventions et participations selon les dispositions du guide des aides 2020

La délibération du 3 décembre 2019, a fixé les modalités d'aides financières allouées par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'année 2020.

Par délibération du 25 septembre 2020, le comité a donné délégation au Bureau pour attribuer les aides individuelles en fonction de ce guide. Cependant, en l'absence de réunion de Bureau, il est proposé au comité d'allouer les subventions et participations selon une liste d'opérations remise en séance.

Monsieur MARTINS présente le document et précise le mécanisme de calculs des taux expliquant la modulation des aides accordées.

Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité l'attribution des subventions et participations selon la liste d'opérations (cf annexes).

11. SEML Energ'iv – Rapport d'activité 2019

Il est proposé au comité de prendre acte de la présentation du premier rapport d'activité de la SEML Energ'iv qui couvre la période 2018-2019.

A l'occasion du renouvellement du Conseil d'Administration du 13 octobre 2020, Daniel Guillotin a été désigné Président Directeur Général en remplacement de Didier Nouyou.

Une présentation des projets en cours et du bilan financier est réalisée en séance par le Directeur. Monsieur Guillotin précise que des fiches d'information des principaux projets sont accessibles en ligne sur le site du SDE35.

Monsieur Caillard questionne sur la nécessité d'augmenter le capital. Monsieur Guillotin répond par la négative, ce n'est pas prévu dans le prévisionnel des cinq premières années, la SEM ayant été bien capitalisée dès sa création.

PJ. : Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Après délibération, le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de la SEML Energ'IV.

12. Energie – Programme ACTEE 1 – Financement d'audits énergétiques de bâtiments communaux

Le SDE35, par le biais du PEBreizh, est lauréat du programme ACTEE 1 porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies). Ce programme, financé au niveau national par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie), vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

D'ici fin 2021, le SDE35 accompagnera financièrement la réalisation de 30 audits énergétiques en Ille-et-Vilaine.

La participation du syndicat s'élèvera à hauteur de 100 % du coût HT des audits énergétiques engagés, avec un plafond d'aide fixé à 1 500 € maximal par commune.

Les audits énergétiques proposés seront réalisés conformément à la norme NF EN 16247-1 et en conformité avec le cahier des charges de l'ADEME "audit énergétique dans les bâtiments". Ils intégreront la réalisation d'une Simulation Thermique Dynamique, une évaluation du confort d'été, la faisabilité de l'utilisation de matériaux biosourcés et de mise en œuvre d'équipements d'énergies renouvelables. Ils devront également intégrer une estimation et une planification prévisionnelle des futurs travaux.

La sélection des sites sera effectuée en privilégiant les critères suivants :

- Commune accompagnée par un Conseiller en Energie Partagée (CEP),
- Site soumis au « décret tertiaire* »,
- Engagement moral de la commune à réaliser rapidement des travaux suite à l'audit,
- Sites à forte consommation d'énergie,

* Le décret concerne les bâtiments d'une surface supérieure à 1 000m² et fixe des objectifs de réduction des consommations de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

Un équilibre territorial sera recherché en coordination avec les Conseillers en Energie Partagée d'Ille-et-Vilaine. Les prestations d'audits devront être réalisées avant fin novembre 2021.

Les premiers sites recensés sont les suivants :



Structure CEP suivant le projet	Commune	Nom du bâtiment	Usage	Année de construction	Surface (en m ²)	Remarques sur le projet de la collectivité
ALEC du Pays de Rennes	ACIGNE	Ecole élémentaire du Chevré	Enseignement	1981	1807	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de CTA pour la qualité de l'air intérieur • Retrait de l'amiante • Mise en conformité (électricité, sécurité, accessibilité) • Eventualité d'un projet photovoltaïque • Intégration de matériaux naturels en intérieur
ALEC du Pays de Rennes	PACE	Groupe scolaire Guy Gérard	Enseignement	1975 (maternelle) / 1999 (primaire)	2973	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de matériaux biosourcés (notamment sur l'isolation) • Objectif niveau BBC Rénovation /compatibilité avec la future Réglementation Environnementale 2020 • S'intègre dans une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur biomasse
Pays de Fougères	ST HILAIRE DES LANDES	Pôles services	Tertiaire	2008	1000	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de solutions suite à des difficultés d'exploitation et d'inconfort • Site représentant plus de 50% de la consommation énergétique de la collectivité • Réfection de l'isolation pour corriger des ponts thermiques • Optimisation des réseaux et de la régulation
Pays de Fougères	RIVES DU COUESNON	4 sites (2 écoles avec cantine + 1 école avec salle des fêtes + 1 complexe petite enfance)	Enseignement + tertiaire	Allant d'avant 1945 aux années 90	2700	<ul style="list-style-type: none"> • Etude globale sur plusieurs bâtiments • Présence importante de fuel dans les énergies de chauffage • Nécessité d'obtenir une vision complète des sites • Bâtiments faiblement isolés • Sites partiellement rénovés avec l'ajout d'extensions au fil du temps
Pays de Fougères	FOUGERES AGGLOMERATION	Centre Culturel Juliette Drouet	Culturel	1980	5000	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment le plus consommateur de la collectivité (hors piscine) • Problématique de confort thermique • Travaux d'isolation • Travaux sur le système de chauffage et de ventilation • La rénovation énergétique du patrimoine de Fougères Agglomération est une priorité du PCAET
Pays des Vallons de Vilaine	CREVIN	Ecole Publique de l'arc-en-ciel	Enseignement	1985	2200	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de réaliser une opération globale de réhabilitation énergétique • Intégration de matériaux biosourcés envisagée

Après délibération le comité syndical, à l'unanimité moins une déléguée, Mme Kechid, qui ne prend pas part au vote :

- **approuve les modalités d'interventions du SDE35 au titre du programme ACTEE 1,**
- **autorise le Président à signer les conventions de financement pour la réalisation d'études énergétiques sur les sites présentés ci-dessus,**
- **délègue au Bureau l'approbation des prochaines conventions et autorise le Président à signer les conventions de financement associées.**

13. Energie – Vente de CEE

Le SDE35 collecte les certificats d'économie d'énergie (CEE) liés aux travaux de rénovation de l'éclairage public.

Trois ventes ont déjà été réalisées :

- Mars 2017 : 21,9 GWh cumac au prix de 3,3 € / MWh cumac, soit 72 431 €.
- Novembre 2017 : 6,4 GWh cumac au prix de 4,97 € / MWh cumac, soit 31 899,95 €.
- Décembre 2018 : 3,7 GWh cumac au prix de 8,92 €/MWh cumac soit 33 294,79 €.

Le dernier dépôt réalisé en septembre 2019 a été validé en juillet 2020, pour un volume de 10,6 GWh cumac (10 559 4 MWh cumac). Des opérateurs et courtiers ont été sollicités pour remettre une offre de prix pour le comité syndical.

Il est proposé au comité syndical :

- d'accepter la meilleure offre,
- d'autoriser le Président à céder les certificats d'économie d'énergie et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le résultat des négociations est communiqué au comité. La meilleure offre est proposée par SONERGIA à 8.31€ par MWh cumac.

Après délibération, à l'unanimité, le comité syndical :

- **accepte l'offre de SONERGIA,**
- **autorise le Président à céder les certificats d'économie d'énergie et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

14. Ressources humaines – Convention missions facultatives CDG35

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions (en annexe).

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Après délibération, le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc...).

15. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

Pas de réunion de Bureau.

16. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 €

Néant

- Autres délégations du Président

Néant

17. Informatique – Marché du serveur

L'infrastructure virtuelle et la sauvegarde installées en 2013 doivent être renouvelées, le projet consiste également à transformer le serveur physique SRV-SIG01 en serveur virtuel.

Les objectifs de cette opération sont d'ordres technique, économique et environnemental :

- assurer le remplacement des serveurs obsolètes, dont la garantie constructeur a expiré ;
- améliorer la sécurité des données et des applications sensibles ;
- diminuer le nombre de machines physiques et réduire les coûts induits de fonctionnement et maintenance ;
- réduire les consommations en énergie et en climatisation ;
- faire évoluer et optimiser l'externalisation de la solution de sauvegarde

Ce marché en procédure adaptée de 24 mois renouvelable 3 fois par période d'un an comprendra :

- l'acquisition des matériels et des logiciels pour la mise en place de l'architecture virtualisée,
- l'acquisition du matériel et logiciel pour la sauvegarde,
- les prestations d'accompagnement nécessaires à la réussite du projet,
- les prestations de maintenance et d'assistance,
- le transfert de compétence sur l'ensemble du projet au responsable du service informatique.

Le montant maximum est fixé au seuil des marchés formalisé soit 214 000 € HT mais est estimé à 90 000 €.

Les offres des entreprises ou des groupements seront analysés selon les critères suivants :

- Valeur technique de l'offre : 50 %
- Prix des prestations (coût global maintenance comprise) : 40 %
- Accompagnement et délais : 10 %

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises.**
- **d'autoriser le Président à signer les marchés et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

18. Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions :

Le Président fait part au comité du résultat du sondage soumis aux membres afin de déterminer le jour et le créneau horaire auxquels se tiendront les futurs comités. **Le mercredi de 18h à 20h** a été brigué par 24 délégués sur les 29 réponses apportées.

La prochaine réunion se tiendra **le mercredi 2 décembre 2020 à 18h**.

Le calendrier suivant est proposé pour 2021 :

Réunions du comité (18h-20h)	Réunion du Bureau (10h-12h)
13 janvier	27 janvier
10 février	10 mars
31 mars	21 avril
19 mai	9 juin
30 juin	8 septembre
15 septembre	6 octobre
20 octobre	10 novembre
8 décembre	

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.

A Thorigné-Fouillard,
Le Président,
Olivier DEHAESE